

Service du greffe

Arrondissement de Saint-Léonard

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134 Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission : Le 24 août 2017 Présidente Mme Émilie Thuillier Rapport d'examen de la conformité du processus Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville d'appel d'offres - Mandat SMCE177650001 Vice-présidentes Mme Karine Boivin Roy Arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve Mme Paola Hawa Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue Membres Mme Dida Berku Ville de Côte-Saint-Luc Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sous le M. Richard Celzi Arrondissement de Mercier - Hochelagaboulevard Thimens, les avenues Martin, Jean-Maisonneuve Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin Ouest - Dépense totale de Mme Marie Cing-Mars Arrondissement d'Outremont 4 618 182,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10218 - (7 soumissionnaires). M. Richard Deschamps Arrondissement de LaSalle M. Marc-André Gadoury Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie M. Luc Gagnon Arrondissement de Verdun M. Manuel Guedes Arrondissement de Rivière-des-Prairies -Pointe-aux-Trembles (ORIGINAL SIGNÉ) (ORIGINAL SIGNÉ) Mme Lili-Anne Tremblay

Émilie Thuillier

Présidente

Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177650001

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sous le boulevard Thimens, les avenues Martin, Jean-Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin Ouest - Dépense totale de 4 618 182,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10218 - (7 soumissionnaires).

À sa séance du 5 juillet 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

• Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Le 9 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont salué la grande qualité du sommaire décisionnel et de la présentation qui leur a été faite lors de la séance. Ils ont particulièrement apprécié les explications données sur les écarts de prix entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée.

Il est aussi important de souligner que le Service de l'eau s'est assuré auprès de l'adjudicataire de sa bonne compréhension des enjeux et de l'envergure de ce projet ainsi que de sa capacité à le réaliser.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

• Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177650001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.